

No profession

Nouvelle profession : les travaux progressent

Depuis leur séance du 27 février 2014, la commission de réforme, l'OdASanté et les groupes compétents ont franchi des étapes importantes dans le projet « Technologue en dispositifs médicaux ». Après avoir accompli diverses tâches organisationnelles, ils se sont notamment accordés sur la dénomination de la profession et la définition des premières situations opérationnelles.

Tandis qu'un groupe de travail spécialisé s'est attelé à l'établissement d'un projet de plan de formation, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a entamé la rédaction de l'ordonnance de formation. La consultation de branche devrait se dérouler au printemps 2015.

SITUATIONS OPÉRATIONNELLES REQUISES PAR LE PLAN DE FORMATION

Les partenaires au projet ont trouvé un accord sur la dénomination professionnelle de *technologue en dispositifs médicaux CFC* (à considérer toutefois encore comme un titre de travail). Ils ont en outre défini de premières situations opérationnelles, telles que les exige le plan de formation.

Exemple

Elle/il reçoit les récipients contenant les dispositifs médicaux à retraiter et commence par éliminer le matériel à usage unique. Elle/il poursuit son travail en répartissant les dispositifs médicaux en plusieurs catégories en fonction de la procédure de traitement requise (p. ex. mécanique, manuelle ou par ultrasons).

DES STRUCTURES ENTièrement NOUVELLES

Le développement d'une nouvelle profession exige la création de structures entièrement nouvelles. Les problématiques apparaissant au fil du processus doivent être traitées au fur et à mesure. Pour ne pas freiner le déroulement du projet, la commission de réforme a chargé un sous-groupe de réaliser les travaux préliminaires à la résolution de ces questions et d'élaborer les bases décisionnelles nécessaires. Exemple de problématiques :

- Quel doit être le profil des formateurs dans les établissements de formation pratique ?
- Quelles sont les infrastructures minimales requises dans ces établissements ?
- Quelles doivent être les compétences des responsables des cours interentreprises ?
- Où cette formation initiale doit-elle être offerte ?
- Quelles possibilités de reconnaissance faut-il offrir au personnel actuel des services de stérilisation centrale ?

- Quelles répercussions aura le nouvel apprentissage sur les formations actuelles d'assistante technique en stérilisation de niveaux 1 à 3 ?

Ces questions doivent être traitées par étapes, mais sans tarder, de façon que la consultation puisse avoir lieu selon le calendrier fixé.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS (TÉLÉCHARGEMENT)

Présentation de Romeo Musio, chef de projet externe Nouvelle profession dans le domaine du retraitement de dispositifs médicaux – état des lieux

Presentation_Congres_SGSV-OdA-Santé_18062014.pdf (166.4 kB)

10^{es} Journées nationales suisses sur la stérilisation (PDF) – Les sujets traités pendant le congrès du 18 et 19 juin 2014

Les_fantomes_en_sterilisation_18062014.pdf (1283.3 kB)

Lien:
http://www.odasante.ch/Nouvelle_profession_les_travaux_progressent.html